

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 58787 - 2012 B 01866 - 750 190 860 - A.B.N.H.

1. Certifié conforme par le gérant :
M. ABIB Naoualine

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2035-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIB - SIREN : 750190860					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12					Durée de l'exercice précédent : 12	
					Exercice N clos le 31/12/2022	
					Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
						Net 4
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	50 750	030	26 611	24 139
	Immobilisations financières (1)	040	11 600	042		11 600
	TOTAL I (5)	044	62 350	048	26 611	35 739
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	93 725	062		93 725
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	70 556	074		70 556
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	118 891	086		118 891
	Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	283 172	098		283 172	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	345 522	112	26 611	318 911
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		1 000		1 000
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100		100
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'ouvrages...)	131		132		
	Report à nouveau	134		-3 644		-14 687
	Résultat de l'exercice	136		18 506		10 493
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	TOTAL I	142		15 962		-3 094
TOTAL II		154				
Provisions pour risques et charges					156	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164		140 785		180 989
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166				
	Fournisseurs et comptes rattachés	168		5 115		28 940
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172		
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	176		157 049		38 704
	Produits constatés d'avance	174				
TOTAL III	176		302 949		248 633	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		318 911		245 539
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

« Certifié conforme par le gérant :
J. ATBIB Mohamedine »

2.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DOFP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉDECL.FR

Désignation de l'entreprise ABNH - SIREN : 750190860					☐		
					N clos le 31/12/2022	N-1 clos le 31/12/2021	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
Ventes de marchandises			209	210	781 087	652 157	
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
Production vendue services			217	218			
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	781 087 652 157	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	547 708	389 082	
Variation de stock (marchandises)				236	-4 507	-5 796	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		242	152 209	206 204	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	244	10 076	841	
Rémunérations du personnel				250	44 320	33 256	
Charges sociales				252	1 718	9 268	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	254	5 368	4 635	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259	262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	756 892 637 490	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	24 195 14 667	
Produits financiers		(III)		280			
Produits exceptionnels		(IV)		290			
Charges financières		(V)		294	2 243	3 474	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (VI)	347	300	180	150	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (VII)	348				
Impôts sur les bénéfices				306	3 266	550	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	18 506 10 493	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	18 506 314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2							
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318			
		Provisions non déductibles		322			
		Impôts et taxes non déductibles		324	3 266		
		Divers et intérêts excédentaires		247			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986			
		Reprise d'entreprise en difficulté		981			
		Zone restruct. défense		127			
		Bassins d'emploi à redynamiser		991			
		ZFANG 44 quaterdecies		345			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992			
		Zone franche urbaine		987			
		Jeune entreprise innovante		989			
		Zone revitalisation rurales		138			
		Investissements et souscriptions outre-mer		344			
		Zone de développement prioritaire		993			
		Créance report en arrière du déficit			346		350
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	21 72 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables							380
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	21 772 372

"Certifié conforme par le gérant :
M. ABIB Moudjahid"

[Signature]

DGFiP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise ABNH – SIREN : 750190860										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terreins		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	46 350	462	4 400	464		466	50 750		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	10 306	482	1 294	484		486	11 600		
TOTAL		490	56 656	492	5 694	494		496	62 350		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terreins			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550	21 243	552	5 368	554		556	26 611	
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
TOTAL			570	21 243	572	5 368	574		576	26 611	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	584	595			
TOTAL					596	585	587	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DCFIP N° 2033-D-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		ABNE - SIREN : 750190860		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
		Dotations		Reprises	
Fonds commercial		681		683	
Autres immobilisations incorporelles		700		705	
Terrains		710		715	
Constructions		720		725	
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	
Installations générales agencements aménagements divers		740		745	
Matériel de transport		750		755	
Autres immobilisations corporelles		760		765	
TOTAL		770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
2					
3					
4					
5					
6					
TOTAL à reporter		780			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982
Nombre d'opérations sur l'exercice					982
Déficits imputés					983
Déficits reportables					984
Déficits de l'exercice					860
Total des déficits restant à reporter					870
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	113 626
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	55 929
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABNE - SIREN : 750190860		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :			
Dont apprentis		376	2.00
Dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		861	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	761 087
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	781 087
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	4 507
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	4 507
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	552 711
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	94 872
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	52 334
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	699 917
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	85 677
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	85 677
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (reporté de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	781 087
Effectifs au sens de la CVAE		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		028	
Période de référence	024 01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABNI - SIREN : 750190860

Néant ☒

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

7.

DGFiP N° 2033-G-SD 2024
 Formulaire obligatoire (article 38 de
 l'annexe III au CGI)
 ADAPTE À LA TELÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABNH - SIREN : 750190860

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTE À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : ABNH	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 750190860	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

Autres créances non reportable et non restituables

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)

A.B.N.H.
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000,00 €
Siège Social : 1 PL PAUL VERLAINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS NANTERRE 750 190 860

Assemblée Générale Ordinaire du 26/11/2024 Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022

BOULOGNE-BILLANCOURT, le 26/11/2024, à 17h00,

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception le **02/11/2024**.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présent :

- **Monsieur ATBIB Noureddine**: 500 parts sociales numérotées de 1 à 500
- **Monsieur BATTAS Lahoucine** : 500 parts numérotées de 501 à 1000 .

Total global égal au nombre de parts composant le capital social : 1000.

Les associés présents disposent ensemble de 1000 parts sur les 1000 parts formant le capital de la société.

Monsieur ATBIB Noureddine, gérant, préside la réunion.

Le gérant constate que les associés présents possèdent l'ensemble des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le gérant met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception,
- Les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2022**,
- Le texte des résolutions proposées.

Le gérant déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels

2. Affectation du résultat

Le gérant donne lecture et présente aux associés une analyse des comptes annuels.

Une discussion s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant la parole, le gérant met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION N°1 : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, qui se traduisent par les chiffres suivants :

Total du bilan : 318 911 €

Chiffre d'affaires : 781 087 €

Résultat net (bénéfice) : 18 506 €

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites dans ces comptes.

RÉSOLUTION N°2 : Affectation du résultat

Le bénéfice, soit la somme de 18 506 €, est mis en réserves facultatives (autres réserves).

RÉSOLUTION N°3 : Pouvoirs

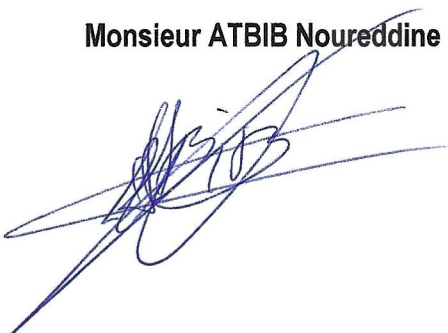
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

De tout ce qui est mentionné ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

BOULOGNE-BILLANCOURT

26/11/2024

Monsieur ATBIB Noureddine



Monsieur BATTAS Lahoucine



*"Certifié conforme par le gérant :
M. ATBIB Noureddine"*

